

**COMMUNE DE MIREPOIX**  
**(Ariège)**

<b>Extrait du registre des délibérations du Conseil Municipal</b>											75/2016		
Total membres	23	Exercice	23	Convoc	02/12	Prés.	14	Abs	9	Proc.	0	Votants	14

Par suite d'une convocation en date du deux décembre deux mille seize, les membres composant le Conseil municipal de MIREPOIX (Ariège) se sont réunis à la Mairie de MIREPOIX (Ariège) le neuf décembre deux mille seize à dix-huit heures, sous la présidence de Nicole QUILLIEN, Maire.

**Présents** : QUILLIEN Nicole, GARCIA Pierre, ALBAN Marie-Françoise, CAUX Xavier, CATALA Fabien, DILLON Valérie, SARRAIL Claudine, CIBIEL Christian, JOLIBERT Marie-Christine, ROUGÉ Pierre, VIDAL Candy, BOURDONCLE Stéphane (18h20), MARIEIRO Fabienne, BIARD Ludovic.

**Absents** : ABELLANET LE MINEZ Monique, ESCANDE Jacques, BERSANS Muriel, LEVENARD Christian, CAZANAVE Véronique, ANGLADE Jordane, SAINT MARTIN Jean, BAJAN Andrée, PEISER Jean-Luc.

Lesquels forment la majorité des membres en exercice et peuvent délibérer valablement en exécution de l'article L.2121-7 du Code Général des Collectivités Territoriales.

Le Président ayant ouvert la séance et fait l'appel nominal, il a été procédé, en conformité avec l'article L. 2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales, à l'élection d'un secrétaire pris dans le sein du Conseil. Madame VIDAL Candy est désignée, à l'unanimité, pour remplir cette fonction.

**Objet : Subvention à l'association « Les Amis de l'Orgue, des Cloches et du Carillon »**

Madame le Maire explique au Conseil Municipal que, l'association « Les Amis de l'Orgue, des Cloches et Carillon », a signé un contrat d'entretien avec l'entreprise VIA NOSTRA (anciennement BANCELLS), pour l'entretien annuel de l'orgue.

Elle demande au Conseil Municipal de reverser à l'association, sous forme de subvention complémentaire, le montant que la commune a perçu de la DRAC, correspondant à la moitié des frais engagés et payés par l'association, soit 825 €.

**LE CONSEIL MUNICIPAL**

**Où l'exposé de sa Présidente, et après en avoir délibéré, à l'unanimité,**

- **Décide** de verser à l'association « Les Amis de l'Orgue, des Cloches et du Carillon », sous forme de subvention complémentaire, le montant que la commune a perçu de la DRAC, correspondant à la moitié des frais engagés et payés par l'association, soit 825 €,
- **Dit** que les crédits sont inscrits au budget 2016,
- **Charge** Madame le Maire de toutes les démarches pour la bonne réalisation des présentes

Ainsi fait et délibéré les jour, mois et an que ci-dessus,  
et ont signé au registre tous les membres présents.

Pour extrait certifié conforme,

Le Maire,



Nicole QUILLIEN

REÇU EN PREFECTURE

le 22/12/2016

Application agréée E-legalite.com

009-210901948-20161209-7502016-DE